



CONSEIL GENERAL

Législature 2016 – 2020
17^{ème} séance

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE du 30 juin 2020 à la salle du Grand Conseil à Neuchâtel

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et appel
2. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit relative à l'organisation d'un concours d'architecture pour la centralisation des activités scolaires, préscolaires et parascolaires (présence de M. Thiébaud – Atelier Pietrini)
3. Procès-verbal n° 16 du 16 décembre 2019
4. Nomination du bureau – président/e, vice-président/e, secrétaire – du Conseil général pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020
5. Information orale du Conseil communal au Conseil général concernant les incidences de la pandémie Covid-19 à Hauterive
6. Rapport de gestion et examen des comptes 2019
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adaptation et introduction de taxes et émoluments en matière de construction sur notre commune
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du règlement général de commune (suppléance aux membres du Conseil général)
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2020 à 2022
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit pour une étude de faisabilité d'aménagement de logements sur le STPA et le réaménagement de la boucle du trolleybus
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit pour la révision du plan d'aménagement local d'Hauterive (PAL)
12. Motions et interpellations
 - 4.1 Motion du parti socialiste « Nouveau bâtiment scolaire, préscolaire et parascolaire – pour une approche participative favorisant la cohésion du village »
13. Information de la Commission de fusion concernant les résultats du sondage
14. Communications du Conseil communal
15. Questions et divers

Information : Les mesures sanitaires d'hygiène et les gestes barrières préconisés par l'OFSP seront de mises. Des dispositions adéquates et nécessaires seront organisées pour cette séance afin d'éviter toute propagation du virus. Nous vous rappelons également les recommandations de l'OFSP qui enjoint les personnes les plus à risque à ne pas participer à de telles assemblées.

Pour les mêmes raisons, la séance ne sera pas accessible au public.

1. Bienvenue et appel

Mme Martine Steiger Burgos, présidente du Conseil communal souhaite la bienvenue aux membres présents à la séance qui se déroule « exceptionnellement » à la salle du Grand Conseil à Neuchâtel en raison des mesures COVID-19. Cette séance est particulière vu l'absence des trois membres du bureau du Conseil général, il faut donc passer dans un premier temps à l'élection d'un bureau provisoire.

M. Eduardo Grieve Clark, doyen de l'assemblée, en l'absence de la présidente qui normalement arrivera en retard, procède à la nomination du bureau provisoire. Il demande aux groupes leurs propositions. Le bureau provisoire se compose de :

Président provisoire : *David Wintgens, PS*
Vice-Président : *Laurent Besancet, PLR*
Secrétaire : *Patrice Zürcher, PLR*

M. Zürcher effectue l'appel

Présents : 23

Excusés : 8

Majorité : 12

2. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit relative à l'organisation d'un concours d'architecture pour la centralisation des activités scolaires, préscolaires et parascolaires (présence de M. Thiébaud – Atelier Pietrini)

M. Thomas Zeller, CC introduit le rapport et passe la parole à M. Thiébaud de l'atelier Pietrini pour les questions techniques. Les questions politiques seront traitées après le départ de ce dernier.

M. Gwenael Thiébaud, suite aux explications de M. Zeller, n'a rien à ajouter mais se tient à disposition pour d'éventuelles questions techniques ; principalement au niveau de l'organisation du concours. Il précise que les normes SIA sont les normes qui régissent tous les mandats et les devoirs des ingénieurs et architectes, en particulier la norme SIA 142 qui est le règlement des concours d'architecture et d'ingénierie. Elle régit toutes les règles qui doivent être respectées dans le cadre d'un concours public. En annexe de la norme il y a aussi une notice sur la détermination de la somme des prix pour le concours. La somme de CHF 130'000.- est établie sur la base du montant estimé des travaux. Pour un concours d'une telle importance, la somme des prix du concours ne couvre pas les frais effectifs du bureau. Il s'agit plus d'un défraiement. L'objectif premier pour les participants est de remporter le concours et de réaliser le projet.

M. Nicolas Wyrsh demande par quelle voie le concours est annoncé ? Lorsque l'on parle d'un concours ouvert à tous, est-ce sans limite géographique ? **M. Gwenael Thiébaud** indique qu'il existe la plateforme Simap (Système d'information sur les marchés publics en Suisse) regroupant tous les mandats de marchés publics (ingénierie, concours, appels d'offre aux entreprises). Les entreprises et les bureaux vont consulter régulièrement cette plateforme et c'est sur cette dernière qu'ils auront à disposition tous les documents. Il n'y a pas de restriction géographique, mais uniquement un devoir de réciprocité, c'est-à-dire ouvert à tous les pays offrant à la Suisse la possibilité de participer à leurs concours. L'union européenne et la plupart des grands pays mondiaux qui ont la réciprocité peuvent y participer. Il faut s'attendre à des réponses de certains bureaux hors de nos frontières.

M. David Wintgens constate qu'il y a un défraiement important pour les membres du jury. Il s'agit de professionnels et se demande comment est calculé le montant du défraiement ?

M. Gwenael Thiébaud indique qu'il s'agit d'une estimation en partant du principe qu'il y aura 6 membres dans le jury. Le défraiement est compté pour leurs déplacements, leurs temps de travail, la rédaction du rapport de la décision du jury et d'une analyse assez approfondie

des projets qui seront primés et celui du lauréat. Tous les montants sont estimatifs à ce stade.

M. David Wintgens demande comment sont choisis les membres du jury ? **M. Gwenael Thiébaud** indique que ce sont les pouvoirs politiques qui décideront. La seule obligation est d'avoir une majorité de professionnels, ingénieurs ou architectes.

M. Joël Boss a des questions technico-politique. Lors du précédent Conseil général, il avait été dit que la revalorisation du parc de la Rebatte (motion) serait intégrée au concours d'architecture du nouveau collège. Aucun élément n'en fait mention dans le rapport. Il souhaite savoir ce qu'il en est. En ce qui concerne le point 10 de l'OJ (Boucle du Trolley et des logements du STPA), l'opportunité d'une vision globale donnée par la proximité chronologique et géographique de ces deux projets importants pour l'entrée du village doit être saisie. Le complexe scolaire engendre du trafic et nécessitera un dépose minute qui va influencer la boucle du trolley bus. Au vu de leur importance, chacun de ces projets doit être mené en tenant compte de l'autre. Une interaction doit être faite et il souhaite savoir si une telle démarche est envisagée. **M. Gwenael Thiébaud** répond sur l'opportunité au niveau architectural qui est clairement à saisir, afin de traiter la problématique de l'accès, de l'entrée du village et de la boucle qui pourrait être remaniée afin d'améliorer le flux futur dans cette zone. Des études préliminaires ont été effectuées par le bureau Boss et Partner sur le potentiel d'amélioration.

M. Joël Boss pense que, chronologiquement, les deux rapports ne vont pas arriver en même temps. L'étude de la boucle arrivera à fin 2020 alors que le concours d'architecture sera défini fin novembre. Il se demande comment vont être liés les deux éléments ? **M. Gwenael Thiébaud** précise que rien n'empêche de laisser aux architectes la possibilité de proposer des idées. Ces idées seront peut-être intéressantes ou alors il y aura lieu de se concentrer uniquement sur le collège. Les propositions vont peut-être aider à trouver une solution pour la boucle du trolleybus. **M. François Barben** précise que, par rapport au délai, le Conseil communal va prioriser le rapport des trois variantes pour le STPA et la boucle. Il faudra également prendre en compte les changements au niveau des véhicules des TransN et certainement un emplacement pour recharger les véhicules. L'idée est que les trois variantes qui vont être données d'après le rapport soient des éléments qui vont pouvoir être intégrés dans le concours d'architecture, afin de prendre en compte la variante choisie au niveau de la mobilité.

M. Jean Wenger, CC répond à la question du jardin à la Rebatte. Le cahier des charges qui sera élaboré pour le concours tiendra compte de cela. Les architectes qui participeront devront s'y référer.

Plus de question, le président remercie M. Thiébaud pour son intervention.

Avis des commissions

M. Nabil Ouerhani, Commission financière (en remplacement de M. Alain Gerber absent). La commission financière s'est réunie le 15 juin. Suite à un échange très intense avec le Conseil communal et M. Thiébaud, la commission financière a accepté à l'unanimité le rapport.

Avis des groupes

M. Laurent Besancet, groupe PLR

Le groupe PLR a accepté le rapport à l'unanimité des membres présents.

M. Joël Boss, groupe les Verts'libéraux

Les Verts'libéraux ont accepté à l'unanimité le rapport.

M. Nabil Ouerhani, groupe PS

Le groupe socialiste a accepté à l'unanimité le rapport proposé.

Mme Sabine Quiquerez, groupe les Verts

Bien que la demande dépasse les CHF 60'000.- prévu dans le budget 2020, les Verts acceptent la demande de crédit à l'unanimité.

Lecture de l'arrêté

Vote : accepté à l'unanimité

3. Procès-verbal n° 16 du 16 décembre 2019

M. Joël Boss regrette que la réponse suite à la motion ne figure pas au PV, point 5 (page 6).

M. David Wintgens précise qu'il s'agit d'un PV succinct et non mot à mot.

M. Joël Boss propose d'indiquer en deux lignes et commenter ce qui a été dit, sinon annexer le commentaire. **Mme Martine Steiger Burgos, présidente du CC** en prend note. Le PV sera complété.

M. Pascal Brander demande une correction au point 3 (page 4, intervention de M. Brander) (examen du budget), le montant est de CHF 347.- et non pas 447.-.

Vote : accepté à l'unanimité

4. Nomination du bureau – président/e, vice-président/e, secrétaire – du Conseil général pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020

Présidente : Fanny Noghero
Vice-président : Alain Gerber
Secrétaire : Eduardo Grieve

5. Information orale du Conseil communal au Conseil général concernant les incidences de la pandémie Covid-19 à Hauterive

Mme Steiger Burgos, CC tient à donner quelques informations sur les conséquences du COVID-19 au niveau communal. Les écoles et la structure d'accueil étaient réservées dans un premier temps aux parents remplissant des critères très particuliers. A la Souris Verte, seule la présence effective des enfants a été facturée aux parents. Il en résulte un manque à gagner important suite à la décision du SECO de ne pas accorder les RHT aux structures communales. Les salles communales et les structures sportives sont encore en partie fermées soit, suite aux directives du Conseil fédéral, soit sur décision communale afin de ne pas augmenter les risques de transmission du virus. Cette période a montré que beaucoup de choses pouvaient être faites à distance. Le guichet de l'administration a très bien fonctionné même fermé. Les employé/es qui le pouvaient ont fait du télétravail, y compris le Conseil communal. Une partie du personnel a eu du chômage partiel pour des raisons de manque de travail (Port, Centre sportif...) ou pour des raisons de respect des mesures sanitaires (la voirie avait l'interdiction d'être plusieurs dans un véhicule). Le Conseil communal a pris un certain nombre de décisions pour soutenir les entreprises, les sociétés locales, le personnel et ainsi, atténuer les effets de la crise (non encaissement des loyers des locataires commerciaux et des sociétés locales, ainsi que la taxe déchets entreprises pour le 1^{er} semestre 2020). Les incidences financières directes pour la commune se montent à CHF 177'000.- selon une 1^{ère} estimation. Ce montant ne comprend pas la mise en conformité des locaux (de l'administration entre autre) aux directives de l'OFSP.

M. David Wintgens, remercie le Conseil communal et l'ensemble de l'administration qui a su gérer la crise et ses conséquences à l'intérieur du village afin que les administrés continuent de bien vivre dans la commune.

6. Rapport de gestion et examen des comptes 2019

M. Martine Steiger Burgos, CC présidente du Conseil communal fait un rapide tour des activités de l'année écoulée. Elle fait également un tour d'horizon des différents dicastères et sous-dicastères.

M. Rocco Mauri, CC chef du dicastère des finances introduit le rapport.

Avis de la commission

M. Nabil Ouerhani, Commission financière

La commission financière, lors de sa séance du 15 juin a décortiqué et fouillé les comptes 2019. Plusieurs questions et remarques ont été émises par les commissaires auxquelles le Conseil communal a donné des réponses à satisfaction. Il se contente de rapporter l'inquiétude d'un des commissaires en lien avec le taux d'endettement de la commune. La commission financière tient à remercier le Conseil communal et l'administration communale pour le travail accompli. Il salue l'ajout des graphiques démographiques. La commission financière a accepté le rapport des comptes 2019 à l'unanimité.

Avis des groupes

M. Nicolas Würsch, groupe PLR

Le groupe PLR est satisfait du résultat des comptes 2019 qui se solde par un petit bénéfice, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de près de CHF 400'000.-. Cette excellente surprise est due à la bonne maîtrise des dépenses avec un recul de 1,5% des charges par rapport au budget alors que les produits, eux, diminuent de seulement 1 %. Malgré ce résultat positif, le groupe PLR s'inquiète de l'augmentation de la dette. L'endettement net par habitant est supérieur à CHF 5'000.- et jugé très important selon un des indicateurs financiers détaillé dans le rapport. La plupart des indicateurs sont mauvais et la situation pour 2020 avec les effets de la pandémie COVID-19 risque encore d'être péjorée. Toutefois, le groupe PLR juge la situation acceptable et reste prudemment optimiste pour l'avenir en espérant que la politique fiscale de la commune puisse être maintenue. Le groupe PLR remercie le Conseil communal, l'administratrice et l'administration pour la présentation des comptes que le groupe a acceptée à l'unanimité.

M. Pascal Brander, groupe Verts'libéraux

Les Verts'libéraux remercient l'administration et le Conseil communal pour la tenue et la présentation des comptes. En date du 24 juin 2020, les Verts'libéraux ont accepté les comptes malgré une inquiétude grandissante sur la dette de la commune par habitant.

M. Nabil Ouerhani, groupe socialiste

Le groupe socialiste a accepté à l'unanimité des membres présents les comptes 2019.

M. Eduardo Grieve Clark, groupe les Verts

Le groupe des Verts s'est réuni le 24 juin 2020 pour examiner les comptes qui ont été faits avec beaucoup de rigueur et présentent une bonne surprise quant au résultat positif de l'exercice. Ils sont également inquiets quant aux indicateurs déjà énumérés par les autres groupes. Le groupe des Verts a accepté à l'unanimité les comptes et remercie le Conseil communal ainsi que l'administratrice pour ce travail.

M. Rocco Mauri, CC donne quelques précisions quant à l'endettement. C'est la responsabilité de l'exécutif et également du législatif de prendre la décision de ne pas investir ou alors d'investir pour rendre attractive notre commune avec un équilibre qui est, certes, difficile à trouver. Pour l'instant, malgré les indices soi-disant négatifs, nous arrivons à contenir les dettes, surtout celles à court terme qui sont moins élevées. Il serait extrêmement inquiet si la commune était confrontée à des dettes à court terme en augmentation (ce qui n'est pas le cas) et si les intérêts passifs augmentaient aussi, ce qui n'est pas du tout le cas actuellement. Il faut ainsi regarder les indices et l'endettement par rapport aux cas concrets, soit les deux crédits qui ont été votés, les dettes à court terme et les intérêts passifs.

Lecture des comptes

M. Nabil Ouerhani souhaite une précision quant au point 7.11 (graphe) quant aux grands contributeurs qui changent de couleurs entre 2017 et 2018. Quelle est la signification des couleurs ?

M. Rocco Mauri, CC n'a pas plus d'explications que ce qu'il a indiqué lors de la séance de la commission financière. Il s'agit de graphiques dont les chiffres sont donnés par le service des contributions.

Mme Sandrine Muriset demande une précision quant au point 10.2. Le parti socialiste souhaite savoir où étaient comptabilisées les locations du terrain de foot synthétique.

Mme Martine Steiger Burgos, CC répond que les locations sont indiquées dans le chapitre 34103 page 23, chapitre 44 (revenus financiers). En 2019, il n'y a eu que CHF 280.- de revenu. Les demandes de locations sont arrivées à fin 2019 pour janvier, février, mars 2020 période où les terrains naturels sont impraticables. Malheureusement pour cette année, une partie des réservations a dû être annulée en raison du COVID-19.

Lecture de l'arrêté

Vote : accepté à l'unanimité

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adaptation et introduction de taxes et émoluments en matière de construction sur notre commune

M. François Barben, CC introduit le rapport

Avis de la Commission d'urbanisme

Mme Anna Ciccarone, Commission d'urbanisme indique que lors de la commission d'urbanisme du 27 mai 2020, la commission a pris connaissance du rapport et après différents échanges, l'ensemble des commissaires a jugé nécessaire cette révision. De plus, un complément d'information sur ce qui est pratiqué dans les communes de la Tène et de Saint-Blaise a également été remis aux commissaires. Le rapport à ce jour n'étant pas terminé à 100%, les commissaires présents soutiennent majoritairement la démarche.

Avis de la commission financière

M. Nabil Ouerhani, Commission financière

La commission financière a accepté le rapport avec 6 oui et 1 abstention.

Avis des groupes**Mme Sabine Quiquerez, groupe les Verts**

Le groupe des Verts accepte à l'unanimité l'adaptation des taxes et émoluments en matière de construction. En rapport avec la pratique actuelle d'autres communes, cela semble nécessaire

Mme Lorena Villena Egas Sagne, groupe socialiste

Le groupe socialiste sait que le Conseil communal a bien analysé les taxes et il accepte à l'unanimité.

M. Brander, groupe Verts'libéraux

Le groupe Verts'libéraux remercie le Conseil communal pour son rapport et l'accepte à l'unanimité.

M. Christophe Weber, groupe PLR

Le groupe PLR a accepté à la majorité des membres présents.

Lecture de l'arrêté

Vote : 19 oui

1 non

2 abstentions

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du règlement général de commune (suppléance des membres du Conseil général)

Mme Martine Steiger Burgos, CC introduit le rapport et indique que l'art. 17 a été modifié (selon le document reçu) par rapport au document envoyé précédemment.

M. Nabil Ouerhani demande si c'est bien juste que le/la nouveau/nouvelle membre ne pourra siéger qu'après avoir été proclamé/e par le Conseil communal ? **Mme Martine Steiger Burgos, CC** indique que c'est le procédé en vigueur actuellement.

M. Patrice Zürcher demande si c'est bien juste selon l'art. 14 bis, alinéa 4 qu'un groupe qui a 4 membres a droit à 1 suppléant/e et un groupe qui en a 9 n'a droit également que à 1 suppléant/e ? Les membres du **Conseil communal** répondent par l'affirmative.

M. David Wintgens demande s'il est bien juste que les suppléants/es ne peuvent pas siéger en commission ?

Mme Martine Steiger Burgos, CC indique que les suppléances sont uniquement valables au Conseil général.

Mme Sandrine Muriset demande ce qu'il se passe si un groupe n'a pas de suppléant/e ? **Mme Martine Steiger Burgos, CC** répond que si un groupe a une vacance au Conseil général, cette vacance est comblée par un/e suppléant/e. S'il n'y a plus de suppléant/e sur la liste du groupe, le siège reste vacant jusqu'à ce que le groupe propose un/e membre selon les modalités de l'art. 17.

Avis des groupes**Mme Christine Javet, groupe PLR**

Le groupe PLR s'est prononcé à l'unanimité pour la modification soulignant la parfaite symétrie avec ce qui se pratique au Grand Conseil et le renforcement de la légitimité démocratique des élu/es à notre parlement communal. Le groupe PLR s'interroge toutefois

sur la date d'entrée en vigueur de ladite modification par rapport au délai référendaire et des élections à venir.

M. Joël Boss, groupe Verts'libéraux

Les Verts'libéraux n'ont pas émis de remarques particulières sur le rapport et l'ont accepté à l'unanimité.

M. Nabil Ouerhani, groupe socialiste

Lors de la préparation du Conseil général, il manquait des informations au groupe socialiste pour émettre un avis. Après récolte des diverses informations, le groupe socialiste laisse le libre choix à ses membres de voter selon leur âme et conscience.

Mme Sabine Quiquerez, groupe les Verts

Le groupe des Verts a étudié la demande et salue l'harmonisation avec la loi cantonale. Dans la première version de l'arrêté proposé, les Verts étaient contre l'idée d'élection complémentaire, cependant ils acceptent la nouvelle version dans laquelle cette mention a été supprimée.

Mme Martine Steiger Burgos , CC souhaite apporter une information avant le vote, suite à la remarque du groupe PLR. Si cette modification est acceptée aujourd'hui, elle entrera en vigueur à temps pour les élections du 25 octobre 2020.

Lecture de l'arrêté

Vote : accepté à l'unanimité

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2020 à 2022

M. Rocco Mauri, CC introduit le rapport.

M. Nabil Ouerhani, commission financière

La commission financière a accepté à l'unanimité le rapport.

M. Gabriel Krähenbühl, groupe PLR

Le groupe PLR s'est penché sur le rapport et a estimé que la fiduciaire Müller et Christe remplissait les critères nécessaires et s'est prononcé à l'unanimité en faveur du changement.

M. Joël Boss, groupe Verts'libéraux

Les Verts'libéraux acceptent à l'unanimité le rapport.

Mme Sandrine Muriset, groupe socialiste

Le groupe socialiste accepte à l'unanimité le rapport.

M. Eduardo Grieve Clark, groupe les Verts

Le groupe des Verts accepte à l'unanimité le rapport.

Lecture de l'arrêté

Vote : accepté à l'unanimité

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit pour une étude de faisabilité d'aménagement de logements sur le STPA et le réaménagement de la boucle du trolleybus

M. François Barben, CC introduit le rapport

Mme Lorena Villena Egas Sagne pensait qu'il s'agissait uniquement d'appartements protégés.

M. François Barben, CC indique que le Canton demande 30 appartements protégés sur le territoire communal. Il est préférable d'avoir un cadre plus large au départ (mixité des appartements) afin de ne pas devoir revenir devant le Conseil général pour une autre demande. La construction comprendra des appartements protégés, mais le nombre n'est pas encore défini. Des appartements protégés sont également prévus dans le futur projet de la Croix-d'Or. Ces deux sites sont à proximité des transports publics.

Avis de la commission financière

M. Ouerhani, commission financière

La commission financière a accepté à l'unanimité le rapport en question. Elle invite le Conseil communal à privilégier, pour les futurs projets immobiliers, notamment pour les appartements avec encadrement, les acteurs ou les promoteurs publics comme les fondations et les caisses de pensions.

Avis des groupes

M. Christophe Weber, groupe PLR

Le groupe PLR a accepté à l'unanimité la demande de crédit.

M. Joël Boss, groupe Verts'libéraux

Les Verts'libéraux acceptent à l'unanimité le rapport, tout en prenant bonne note des réponses lors de leurs questions au point 2 de l'ordre du jour.

Mme Lorena Villena Egas Sagne, groupe socialiste

Le groupe socialiste est bien conscient que l'actuelle place de stationnement pourrait très bien être utilisée, mais demande que la petite colline des Jardillets ne soit pas trop touchée. Cet endroit est magnifique et la vue ne doit pas être cachée. Ils savent également que cet emplacement sera idéal pour les personnes qui viendront y habiter. Le groupe socialiste accepte à l'unanimité le rapport

M. Eduardo Grieve Clark, groupe Les Verts

Le groupe des Verts a étudié en détail le rapport et est sensible à la faisabilité du projet à un endroit privilégié et exceptionnel. Ils pensent qu'il faudrait explorer d'autres possibilités. Par exemple : quel type de propriété. Nous avons en effet des personnes âgées vieillissantes et il faut donc éviter que ces personnes habitant le village depuis toujours doivent partir dans une autre commune pour trouver ce genre d'appartement. Il faut se diriger vers des appartements protégés avec des loyers accessibles, s'approcher de coopératives, de fondations et ne pas regarder uniquement la question de l'aménagement du territoire. Le groupe des Verts accepte à l'unanimité le rapport.

M. Patrice Zürcher. Une spécificité du groupe PLR est à ajouter. Ils sont également d'avis qu'une fondation ou une coopérative serait plus sensible aux loyers abordables. Le groupe PLR souhaite également qu'une réflexion soit faite dans ce sens pour ce projet.

M. François Barben, CC apporte un complément concernant les appartements protégés. Des règles strictes sont à respecter au niveau cantonal. Si le/la requérant/e souhaite obtenir des subventions pour construire des appartements protégés, il/elle est obligé/e de suivre ces règles dont font partie les loyers modérés.

Lecture de l'arrêté

Vote : accepté à l'unanimité

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit pour la révision du plan d'aménagement local d'Hauterive (PAL)

M. François Barben, CC introduit le rapport

M. David Wintgens demande quels sont les éléments qui sont déjà figés et lesquels ont une marge de manœuvre. Sur quelle base le Conseil communal s'est-il appuyé ? Il parle notamment du secteur des Fins à l'horizon 2040 en contradiction avec la votation populaire.

M. François Barben, CC précise que si la date a été indiquée, c'est simplement parce que le Conseil d'Etat, dans son arrêté, a fixé cette date. Pour l'instant, le secteur est figé jusqu'en 2040. Ceci signifie qu'en 2040, selon les autorités en place, une nouvelle discussion pourra avoir lieu pour un éventuel changement. Il ajoute également que, durant la période de travail de la révision du PAL, ce dernier sera plus précis. Le PDR (Plan Directeur Régional) a donné des impulsions et souhaits. Des discussions et informations se feront avec les propriétaires et la population au fur et à mesure que les choses vont évoluer. Le dossier va prendre plusieurs mois. Ce qui sera figé, c'est le rapport définitif.

Avis de la commission financière

M. Nabil Ouerhani, commission financière

La commission financière accepte à l'unanimité le rapport présenté.

Avis des groupes

Mme Sabine Quiquerez, groupe les Verts

Le groupe des Verts a étudié le rapport de la révision du plan d'aménagement local qui doit être établi selon les dispositions légales. Dans le contexte d'une marge de manœuvre financière limitée de notre commune, les Verts constatent que le coût pour cet exercice de CHF 290'000.- dépasse largement le budget de CHF 180'000.- de la commune pour 2020 et 2021. En revanche, le plan d'aménagement permettra également de développer une vision d'utilisation du territoire pour la commune. Les Verts ont accepté à l'unanimité le rapport présenté.

M. Nabil Ouerhani, groupe socialiste

Le groupe socialiste accepte à l'unanimité le rapport présenté.

M. Joël Boss, groupe Verts'libéraux

Les Verts'libéraux acceptent à l'unanimité la demande de crédit.

M. Wyrsh, groupe PLR

La révision du PAL étant une obligation légale, la marge de manœuvre est très faible et limitée au contenu du PAL. Le groupe PLR s'est donc résigné à accepter l'arrêté à l'unanimité.

Lecture de l'arrêté

Vote : accepté à l'unanimité

12. Motions et interpellations

4.1 Motion du parti socialiste « Nouveau bâtiment scolaire, préscolaire et parascolaire – pour une approche participative favorisant la cohésion du village »

M. Nabil Ouerhani, groupe socialiste apporte des éléments de précision quant à la motion.

L'objectif principal de celle-ci est de maximiser l'adhésion, voir l'enthousiasme de la population altaripienne envers le futur projet et éviter, ainsi, un scénario similaire à celui du référendum de février 2020. Le parti socialiste est convaincu qu'une information régulière de

la population sur l'avancement des travaux et une explication des choix effectués contribueront à cette adhésion. Une consultation de la population dans la mesure du possible pourrait même booster son enthousiasme pour le projet. Etant pleinement conscient du caractère à la fois public et scolaire du futur bâtiment et tout ce que cela implique comme contraintes réglementaires, le parti socialiste insiste vraiment sur cet aspect, dans la mesure du possible. Il n'est pas question de bloquer le bon déroulement du projet. Le parti socialiste est convaincu que les approches participatives du projet, au-delà du nouveau bâtiment, constituent une voie intéressante, voir une opportunité à explorer afin de renforcer le lien de confiance entre la population et les politiques.

M. Patrice Zürcher, groupe PLR

Le groupe PLR a été intéressé par cette motion qui reflète les débats qui ont eu lieu lors de la votation suite au référendum. Le groupe PLR soutiendra dans sa majorité cette information à la population et une minorité s'abstiendra surtout par rapport à la consultation de la population sur certaines propositions.

M. Pascal Brander, groupe Verts'libéraux

Les Verts'libéraux remercient le parti socialiste pour cette motion. Ils l'ont acceptée à l'unanimité.

Mme Sabine Quiquerez, groupe les Verts

Les Verts ont parcouru le contenu de la motion avec intérêt et soutiennent la démarche de conduite d'informations. Ils sont cependant moins à l'aise avec la notion de consultation. La consultation risquerait d'apporter de nombreuses attentes qui ne pourront pas être satisfaites.

Vote : 21 oui
 1 abstention

La motion est acceptée

13. Information de la Commission de fusion concernant les résultats du sondage

M. David Wintgens désirerait qu'il soit possible que le Bulcom et Arcinfo se coordonne au niveau des informations pour plutôt privilégier la primeur des informations dans le Bulcom avant Arcinfo.

M. Nicolas Wyrsh, commission de fusion donne quelques précisions suite aux informations reçues notamment sur les deux questions qui ne faisaient pas partie du rapport présenté il y a plus d'une année. L'idée du sondage était de savoir si la population suivait l'idée de la fusion à quatre et la deuxième question portait sur la question du périmètre plus petit, moins de quatre communes ou plus grand, soit l'entre-deux-lacs ou tout le Littoral. Deux tiers de la population ont suivi l'idée de la fusion à quatre avec le périmètre proposé. Une satisfaction pour les présidents des commissions de fusion était de voir que les résultats du sondage des communes d'Hauterive et Saint-Blaise étaient quasiment identiques.

Ce sondage est une première étape. Etant positif, le processus continue. Le souhait, au niveau des présidents de fusion, est de rester dans cette dynamique et préparer l'étape suivante qui est le vote d'un arrêté des Conseils généraux des quatre communes définissant un mandat à un COPIL avec un crédit pour entamer le processus de fusion. L'idée est d'arriver pour le Conseil général de décembre avec une proposition d'arrêté qui pourrait être voté et qui définirait tous les détails de la suite du processus. La période jusqu'en décembre permettrait de prévoir un planning des tâches et déterminer les règles de l'organisation du COPIL, de faire des propositions quant à l'organisme et aux experts qui accompagneraient le processus de fusion. Il permettrait également de voir dans quelle mesure on pourrait faire des démarches auprès du Conseil d'Etat pour une extension des financements prévus pour les communes fusionnées. Les budgets prévus se terminent à la fin de l'année 2020. L'idée est d'obtenir une extension de 2 ans pour bénéficier de subsides tels qu'ils étaient prévus jusqu'à la fin 2020. Le souhait de ce soir est de valider cette marche à suivre par un vote

d'intention sachant qu'il n'y a pas de décision à prendre. La prochaine décision sera d'accepter l'arrêté qui sera soumis au mois de décembre. L'idée est de définir les règles durant cette législature et ensuite à charge des nouvelles autorités d'appliquer l'arrêté. A préciser que les autres communes sont à peu près dans le même timing, sauf Saint-Blaise qui a décidé de faire voter le budget par les nouvelles autorités.

M. David Wintgens, remercie la commission pour toutes les démarches, les explications et le sondage qui a été mené. Cela a permis à la population de s'exprimer et de se sentir écoutée.

Vote d'intention : accepté à l'unanimité

14. Communications du Conseil communal

M. Jean Wenger, CC informe que les travaux ont débuté au cimetière des Epinettes suite à l'acceptation de la motion. Ils seront terminés d'ici septembre.

Mme Martine Steiger Burgos, CC communique la composition du bureau communal dès le 1^{er} juillet 2020 jusqu'en décembre 2020 :

Président : François Barben
Vice-président : Thomas Zeller
Secrétaire : Rocco Mauri

Prochaines séances :

Conseil général : 28 septembre 2020
14 décembre 2020 (budget)
21 décembre 2020 (séance constitutive des nouvelles autorités)

15. Questions et divers

M. David Wintgens indique que l'éclairage public est éteint tard le soir, ce qu'il apprécie, mais présume que c'est un accident.

M. Jean Wenger, CC indique qu'il y a des problèmes et défauts d'éclairage public le soir qui sont en phase d'être résolus. Suite à la motion déposée, un projet sera présenté au plus tard en décembre 2020, car le projet est complexe.

Mme Martine Steiger Burgos, CC précise que les arrêtés devront être signés par le bureau provisoire.

La séance est levée à 21h45

La rédactrice
Manuella Sarret

Le Président :

Le Secrétaire:

David Wintgens

Patrice Zürcher